



Pau, le 22 Juin 2026

23 juin : Journée internationale des services publics

Au service de l'intérêt général, les organisations syndicales de la fonction publique CGT, FO, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC, FA-FP, réaffirment que les services publics sont essentiels pour le **progrès** social, économique et écologique, pour garantir les conditions de vie et de travail, pour lutter contre les inégalités, garantir les droits, parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes, et assurer la cohésion sociale et territoriale de notre pays. Les services publics protègent la démocratie contre l'autoritarisme, le clientélisme en garantissant la transparence, la responsabilité et l'indépendance des administrations publiques ; c'est l'un des fondements du statut général des fonctionnaires. Or, par manque de moyens budgétaires depuis plusieurs décennies, la situation des services publics se dégrade : coupes budgétaires, postes non pourvus, conditions de travail. Il est temps de soutenir tous les services publics et leurs agent·es. Il est temps de réinvestir dans la fonction publique. Après des années de refus gouvernementaux, de prendre les mesures financières pour revaloriser leur rémunération, la situation salariale des agent·es de la fonction publique, titulaires et contractuel·les, est devenue urgente. La crise d'attractivité est réelle. C'est pourquoi, les organisations syndicales de la fonction publique CGT, FO, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC, FA-FP l'affirment : le gouvernement et le parlement doivent prendre sans délai toutes les mesures nécessaires. La hausse du SMIC prévue par la loi pour compenser la forte inflation au 1er juin et le déclenchement de l'indemnité différentielle pour **862 000 agent·es** dont la rémunération indiciaire est passée **en dessous du SMIC** montrent leur appauvrissement et obère toute reconnaissance de la carrière pour un nombre croissant d'entre elles et eux. Le ministre de l'Action et des Comptes publics, en charge de la fonction publique, a annoncé la tenue d'un « rendez-vous salarial » le **6 juillet**. Le ministre devra y annoncer des mesures indiciaires générales.

DNB : le prix du mépris !

75 cts d'euro la copie, voilà l'indigne indemnité de correction du DNB, et même divisée par 2 pour l'épreuve de sciences... L'oral n'est pas rémunéré. Alors que des milliers d'enseignant·es vont assurer les corrections du DNB, le SNES-FSU dénonce l'indigence des indemnités de correction. Après des années d'absence de revalorisation salariale, les personnels n'ont pas à subir en plus des indemnités d'exams dérisoires!

Attaché·es aux examens nationaux et aux épreuves terminales, le SNES-FSU **revendique** des indemnités de correction augmentées de manière conséquente pour toutes les épreuves, que chaque copie de sciences (physique-chimie, SVT, technologie) soit indemnisée comme telle, pour le français, que trois copies distinctes (questions, dictée et rédaction) soient comptées par candidat·e et que l'oral du DNB soit indemnisé réglementairement comme un oral d'examen.

[Signons l'appel ici !](#)

AESH, la lutte continue !

Les collègues AESH avaient jusqu'au 21 juin pour renvoyer leur avenant signé.

Une audience avec le DASEN a été demandée par l'intersyndicale qui exigera l'abandon des PAS et la suppression des extensions géographiques telles que prévues dans ces avenants.

Le co-secrétariat départemental :
Sami Bouri, Nicolas Garret, Isabelle Soulé

Comité Social d'Administration Académique 18 Juin 2026

Interpellation de la FSU sur la vague de chaleur

Une nouvelle fois, c'est dans une ambiance caniculaire que se déroule cette fin d'année scolaire. Des collègues et des élèves sont en classe, dans les gymnases ou sur les stades, dans le premier degré et dans les collèges ; des examens (écrit du DNB et oraux du baccalauréat) sont en cours ou à venir, mettant à rude épreuve les personnels et les candidat·es ; les personnels itinérants sont sur la route entre deux lieux d'exercice, d'autres agent·es sont dans les bureaux, dans les EPLE comme dans les services, dans les laboratoires. **Les conditions sont extrêmement dégradées pour toutes et tous**. Le dérèglement climatique conduira fatalement à la répétition de ces épisodes de forte chaleur. La FSU demande une **anticipation** forte, un **déclenchement rapide** de procédures d'adaptation et de réelles **mesures de précaution** pour limiter l'impact sur la santé des élèves et des personnels.

[Déclaration de la FSU au CSAA de Bordeaux le 18 juin 2026](#)

Les réponses du Recteur

La gestion des locaux scolaires a été plus organisée et maîtrisée qu'en juin 2025 car un travail avait été mené en amont avec les DASEN et les collectivités.

Certains établissements pourraient fermer suivant la chaîne de décision évoquée par le ministre, si les conditions de sécurité n'étaient pas remplies. La **continuité pédagogique** serait alors nécessaire.

Concernant les examens, en particulier les **oraux du baccalauréat**, les chef·fes de centre ont reçu la consigne d'aménager les locaux (par exemple en déplaçant des salles d'exams), de mettre de l'eau fraîche à disposition, d'équiper les salles de ventilateurs, d'aérer la nuit. Les examinateur·ices doivent disposer d'une **salle de repos** dans la mesure où elles et ils sont sollicité·es toute la journée, plusieurs jours de suite.

Le recteur a réuni, ce 18 juin, les chef·fes de centre de l'académie : possibilité de reconvoquer ultérieurement les candidat·es des lundi 22 et mardi 23 après-midi. Les centres d'examen d'Orthez et d'Oloron ont fait ce choix.

La marge de souplesse sur les oraux de français est de deux jours. Le choix est fait de reconvoquer les candidat·es au plus vite.

Les réservistes pourront être sollicité·es en cas de problème de santé des examinateur·ices principales et principaux.

La FSU a demandé à ce que les personnels quittant leur service en raison de leur santé lors des épisodes de chaleur ne soient pas contraints de fournir un certificat médical. Le recteur n'a pas donné d'engagement ferme mais propose que les chef·fes d'établissement fassent preuve de discernement.

Agir ensemble pour vos droits !

Face à cette improvisation permanente et à ces conditions de travail inacceptables, qui peuvent aussi avoir des conséquences sur leur santé, le SNES-FSU appelle les personnels à se mobiliser, pour faire valoir leurs droits dans les établissements :

– remplir le [Registre Santé et Sécurité au travail](#) (que vous trouverez dans le portail **Aréna Bordeaux**, rubrique Ressources et Outils, puis Outils Collaboratifs ou simplement en tapant RSST dans le moteur de recherche d'application).

- s'adresser collectivement par courrier au Recteur pour exiger des aménagements urgents. (annulation des cours ou réaménagement)
- user de son droit de retrait, cette procédure est un droit individuel, dont l'utilisation est définie de manière stricte. Pour plus d'information, voir l'article à ce propos sur le [site](#) national dans la partie « **Les références réglementaires** ».
- le SNES-FSU a également déposé un préavis de grève sur la période.

En cas de difficulté, vous pouvez nous contacter.